RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

MÉTROPOLE DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU **27 SEPTEMBRE 2019**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	36

Compte rendu affiché le

7 octobre 2019

Date de convocation du conseil municipal le

20 septembre 2019

Présidente : Hélène **GEOFFROY**

Secrétaire de séance : Ahmed **CHEKHAB**

Objet :

Cités Educatives

V_DEL_190927_2

Membres présents à la séance :
Hélène **GEOFFROY,** Pierre **DUSSURGEY,** Kaoutar **DAHOUM,** Matthieu **FISCHER,** Stéphane **GOMEZ,** Muriel **LECERF,** Fatma **FARTAS,** Ahmed **CHEKHAB,** Eliane **DA COSTA,** Virginie **COMTE,** Yvan **MARGUE,** Nadia **LAKEHAL,** David **TOUNKARA,** Liliane **BADIOU,** Jean-Michel **DIDION,** Nassima **KAOUAH,** Pierre **BARNEOUD,** Armand **MENZIKIAN,** Josette **PRALY,** Régis **DUVERT,** Yvette **JANIN,** Antoinette **ATTO,** Harun **ARAZ,** Myriam **MOSTEFAOUI,** Philippe **ZITTOUN,** Nordine **GASMI,** Nawelle **CHHIB,** Mustapha **USTA,** Nadia **NEZZAR,** Charazède **GAHROURI,** Philippe **MOINE,** Stéphane **BERTIN,** Christiane **PERRET FEIBEL**

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :
Jacques **ARCHER** à Stéphane **GOMEZ**
Sacha **FORCA** à Philippe **MOINE**
Christine **BERTIN** à Stéphane **BERTIN**

Membres absents :

Christine **JACOB**, Morad **AGGOUN**, Saïd **YAHIAOUI**, Batoul **HACHANI**, Mourad **BEN DRISS**, Marie-Emmanuelle **SYRE**, Bernard **GENIN**

RAPPORT DE Madame DAHOUM

Mesdames, Messieurs,

Le dispositif des Cités éducatives reprend une des propositions importantes du rapport Borloo remis au chef de l'État en avril 2018, et dont l'élaboration avait largement associé les maires et les associations d'élus. Ce dispositif vise à intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes à partir de 3 ans et jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Elles ont pour objet d'organiser la continuité éducative des acteurs investis sur le champ de l'enfance et de la jeunesse : services de l'État, des collectivités, associations, parents d'élèves, et ainsi de mieux accompagner les élèves vers la réussite.

Le secteur de la grande île à Vaulx-en-Velin a été retenu parmi les 80 quartiers labellisés à ce jour par le CGET. Il correspond au périmètre des quatre collèges accueillant les élèves du quartier (Aimé Césaire, Henri Barbusse, Simone Lagrange et Pierre Valdo), et comprend les écoles rattachées à ces établissements ainsi que le lycée Robert Doisneau et le Lycée des Canuts, soit au total 9 320 élèves.

Bien que les financements d'État soient affectés spécifiquement aux quartiers labellisés, la ville étendra le bénéfice des actions déployées à l'ensemble de son territoire et donc au périmètre du Collège Jacques Duclos, pour que tous les jeunes vaudais puissent en bénéficier.

Les actions développées dans le cadre des cités éducatives se répartissent en trois grands objectifs : conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative, et ouvrir le champ des possibles.

Dans ce cadre, un premier travail a été conduit avec l'Éducation Nationale et l'État afin de préciser les objectifs principaux permettant de répondre aux enjeux locaux, qu'il s'agisse entre autres de l'amélioration des environnement de travail et du climat scolaire, de l'accompagnement des parents dans leur rôle socio-éducatif ou encore de la contribution à l'épanouissement des enfants.

Ainsi, le dossier proposé par la ville comprend notamment des actions dans des domaines tels que :

- conforter le rôle de l'école : par des actions de médiation scolaire, d'accompagnement à la scolarité, et par le maintien d'une Atsem par classe en maternelle ;

- promouvoir la continuité éducative : par des actions de formation croisée des différents acteurs, et par la mise en œuvre d'une gouvernance partagée de la cité éducative ;

- ouvrir le champ des possibles : par l'accompagnement des collégiens ou lycéens dans la recherche de stages ou d'emploi, par des actions d'accompagnement à la formation et à l'emploi pour les plus âgés.

Le projet d'ensemble sera co-construit avec les établissements scolaires, le conseil consultatif des parents d'élèves élus, la municipalité, les services de l'État, la CAF.
Ainsi, au cours des prochaines semaines, des groupes de travail seront réunis par les pilotes du dispositif afin d'aboutir à un document permettant de contractualiser pour 3 ans avec le CGET l'ensemble des orientations et des actions mises en œuvre sur le territoire de la Grande Île.

L'État a affecté à l'échelle nationale une enveloppe de 34 M€ par an de 2020 à 2022, gérée par le ministère de la ville, pour accompagner la mise en œuvre de ce dispositif. Un fonds de 30 000 €

est mis à disposition du principal du collège « chef de file » afin de financer des actions partenariales. Dès 2019, chaque territoire labellisé recevra une aide de 100 000 €.
Le pilotage du projet est partagé entre un Principal de Collège « Chef de file », le Délégué du Préfet et la ville.

En conséquence je vous propose :

- d'approuver l'engagement de la Ville dans le dispositif des Cités Éducatives pour le quartier de la Grande Île.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le Conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Entendu le rapport présenté le 27 septembre 2019 par Mme Kaoutar Dahoum, 2ème adjointe déléguée à l'éducation et à l'emploi ;

Après avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, décide :

➢ d'approuver l'engagement de la Ville dans le dispositif des Cités Éducatives pour le quartier de la Grande Île.

Nombre de suffrage exprimés : 36
Votes Pour : 36
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le vendredi 27 septembre 2019 et signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY